



Le schéma régional des carrières des Pays de la Loire

RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATIONS

Institué par la loi ALUR du 24 mars 2014, le schéma des carrières devra être approuvé par le préfet de région avant le 1er janvier 2020.

Ce document de planification des activités extractives se substituera alors aux schémas départementaux actuellement en vigueur.

Au titre des plans et programmes soumis à évaluation environnementale, le projet de schéma régional des carrières des Pays de la Loire fait l'objet de la procédure de la concertation préalable en application des articles L121-16 et L121-15-1 du code de l'environnement.

La période de concertation préalable est fixée entre le 14 juin et le 3 juillet 2019 inclus.

Les personnes intéressées sont invitées à participer aux réunions publiques d'informations (ouvertes à tous) (*inscription en ligne obligatoire*) prévues le :

24 juin 2019 de 17 h 30 à 19 h 30 à Nantes
Espace Port Beaulieu (Adelis) 9, boulevard Vincent Gâche – 44200 Nantes

28 juin 2019 de 17 h 30 à 19 h 30 à Angers
(salle Doyennée) 56, boulevard Doyennée – 49100 Angers

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) présentera le projet de schéma sur ses différentes thématiques (gestion durable de la ressource, besoins en matériaux, enjeux environnementaux, transport...) et répondra aux questions.

A partir du 14 juin 2019, le dossier de concertation sera téléchargeable et une foire aux questions sera disponible.

Retrouvez l'ensemble de ces informations et le formulaire d'inscription aux réunions sur le site internet de la DREAL :

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/concertation-prealable-du-14-juin-au-3-juillet-r2024.html>



Contactez le service de la DREAL en charge de la concertation :
concertation.schema-des-carrieres.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr

Contactez M. Serge Quentin, garant de la concertation : serge.quentin@garant-cndp.fr